

## La révolte des métayers du Bas-Adour dans les années vingt

Hélène Bahus-Lescourret

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bahus-Lescourret Hélène. La révolte des métayers du Bas-Adour dans les années vingt. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 111, N°225, 1999. Les mouvements sociaux du XVIIe au XXe siècle : de l'émotion anti-fiscale à la grève. pp. 47-63;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1999.2612>

[https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1999\\_num\\_111\\_225\\_2612](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1999_num_111_225_2612)

---

Fichier pdf généré le 18/04/2018

### **Abstract**

The Sharecroppers' Revolt in the Lower Adour Valley during the 1920s.

The lower Adour Valley experienced in 1920 a sharecroppers' revolt that revealed the socio-economic situation of the region. Within the limits of the canton of Peyrehorade, confronting demographical data with statistical information on agriculture and with notarial archives permits the research for possible correlations between farm yields, social movements and property transfers. Collective memory of these events maintains the souvenir of the double image of sharecroppers as victims of the archaism of their living and working conditions or as rebels, responsible for the social fear of owners.

### **Zusammenfassung**

Die Revolte der Halbpächter im Bas-Adour in den Zwanziger Jahren.

Im Bas-Adour kam es 1920 zu einer Revolte der Halbpächter, die über die sizioökonomischen Gegebenheiten dieser Region aufschlußreiche Erkenntnisse zuläßt. Für den Verwaltungsbezirk von Peyrehorade im Landkreis Dax (Landes) erlaubt es der Abgleich demographischer, agrarstatistischer und notarieller Daten, eventuelle Wechselbeziehungen zwischen dem Ertrag der Halbpachthöfe, den sozialen Bewegungen und den Eigentumsübertragungen zu untersuchen. In der kollektiven Erinnerung an diese Ereignisse hat sich das doppelte Bild des Halbpächters bewahrt : einerseits behält man ihn als Opfer seiner archaischen Arbeits- und Lebensbedingungen im Gedachtnis, andererseits aber auch als Rebell und damit als Urheber der sozialen Angts der Besitzenden.

### **Résumé**

Le Bas-Adour a connu en 1920 une révolte de métayers révélatrice de la situation socio-économique de la région. Dans les limites du canton de Peyrehorade, le croisement des données de la démographie, des statistiques de l'agriculture et des archives notariales permet de rechercher les corrélations éventuelles entre le rendement des métairies, les mouvements sociaux et les transferts de propriété. La mémoire collective de ces événements conserve le souvenir de la double image du métayer, victime de l'archaïsme de ses conditions de vie et de travail, ou révolté responsable de la peur sociale des possédants.

Hélène BAHUS-LESCOURRET\*

## LA RÉVOLTE DES MÉTAYERS DU BAS-ADOUR DANS LES ANNÉES VINGT<sup>1</sup>

---

Le monde agricole a célébré récemment le cinquantième anniversaire de la loi Tanguy-Prigent du 13 avril 1946 portant sur le statut du métayage et du fermage<sup>2</sup>. Le métayage, qui couvrait 80 % de la SAU des Landes en 1921, en concernait encore 74 % en 1945, et ceci en dépit d'âpres luttes<sup>3</sup> qui s'opposaient à ce système de faire valoir, mis en place au début des temps modernes et généralisé au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans le nord forestier du département, le métayage fut remis en cause de manière brutale, par la création dès 1907 de la Fédération syndicale des fermiers métayers résiniers et parties similaires de la terre landaise. Il fallut attendre l'après-guerre pour que la syndicalisation, progressant rapidement en Bas-Adour et Chalosse, conduise à une révolte accompagnée d'une grève véritable dont le souvenir survit encore dans les mémoires des Landais. Cette révolte, dans le contexte social troublé des années vingt, fut la conséquence logique d'une brutale poussée de syndicalisation paysanne, dès l'été 1919, née dans le canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse puis dans celui de Saint-Martin-de-Seignanx, et qui s'étendit ensuite à l'est, vers les pays de Saubusse et d'Orthe, pour gagner enfin la Chalosse au printemps 1920. Il s'agissait d'une sorte de « métamorphisme de contact », car la région jouxte le bassin industriel de Boucau-Tarnos, qui fournissait les militants révolutionnaires et recrutait sa main-d'œuvre dans les campagnes du proche hinterland.

Nous avons choisi d'étudier une portion limitée du territoire, correspondant aux limites administratives du canton de Peyrehorade, recouvrant la quasi-totalité de l'ancien pays d'Orthe – sachant que les cantons voisins ont connu des

\* Rasport, 40300 Saint-Étienne d'Orthe.

1. Cet article est tiré d'un mémoire de DEA soutenu en octobre 1995 à l'Université Michel-de-Montaigne-Bordeaux-III, sous la direction de Pierre Guillaume.

2. Issue du programme du CNR, cette loi concrétisait l'ordonnance du 17 octobre 1945.

3. LESPIAU (J.), *Luttes paysannes landaise*, Mont-de-Marsan, CGA MODEF, 1994.

4. ZINK (A.), *Pays et paysans gascons sous l'Ancien Régime*, thèse sous la direction de Pierre Goubert, Paris, 1985.

---

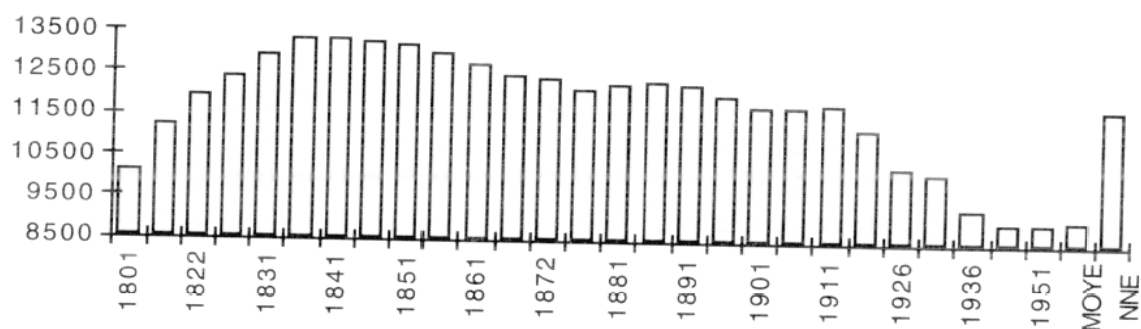
Professeuse agrégée d'histoire et de géographie au lycée de Saint-Vincent-de-Tyrosse, **Hélène Bahus-Lescourret** prépare une thèse sur la modernisation du monde rural.

---

évolutions comparables –, dans une étendue temporelle couvrant près de trois générations à la charnière de la Grande Guerre. Nous avons tenté, dans ce cadre, de mettre en rapport les hommes et les terres. Choix fondé sur une documentation personnelle, et sur des archives inédites. Nous avons cherché à mesurer, par exemple, l'éventuelle influence des événements sur les mutations de propriétés foncières à travers les archives notariales. Il paraissait nécessaire enfin, d'effectuer un rappel critique de l'histoire écrite et orale de la révolte, à la lumière de témoignages inédits ou réévalués, malgré la difficulté de l'appel à la mémoire collective soixante-quinze ans après les événements.

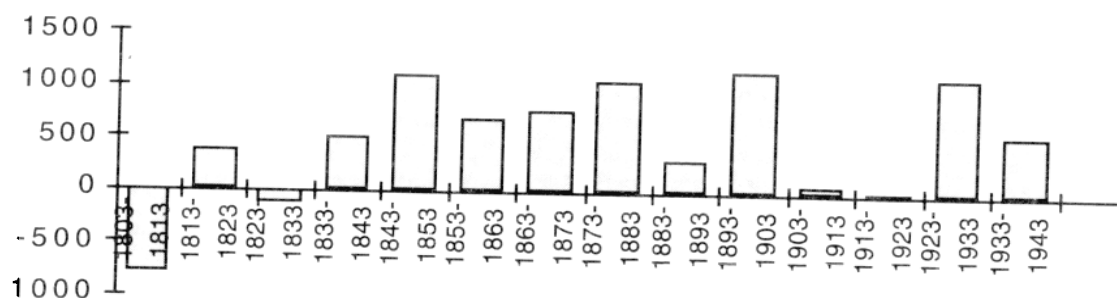
Certes, le rôle des militants ne peut pas être négligé ; mais il ne constitue dans le contexte particulier de l'immédiat après-guerre, qu'un élément déclencheur qui potentialisait ou faisait ressurgir des revendications justifiables sur le plan économique dans un système de production devenu caduc. Ces revendications consacraient la rupture, sur un plan symbolique, de liens coutumiers qui avaient uni jusque-là, dans un tissu social particulier, les possédants du sol et leurs métayers.

L'évolution de la population du pays d'Orthe, ou plutôt celle des treize communes du canton de Peyrehorade sur un siècle et demi, est résumée dans les diagrammes suivants :

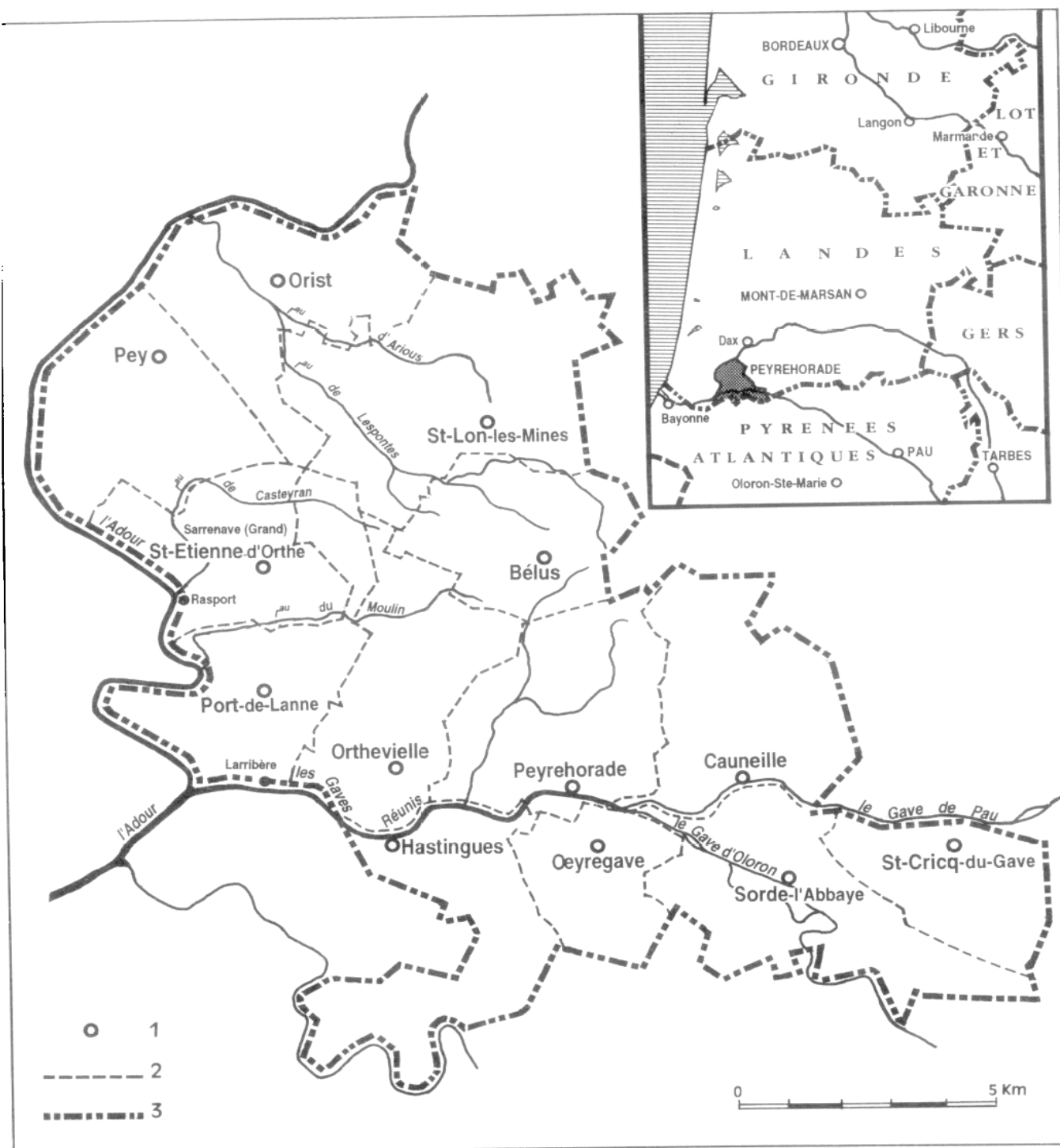


Population du canton de Peyrehorade.

Les taux de natalité et de mortalité sont peu différents de la moyenne nationale, mais la population diminue dans ce canton et celle de la France augmente. Il s'agit bien d'exode rural. Des calculs à partir des données de l'état civil et les recensements permettent de l'évaluer.



Solde migratoire.

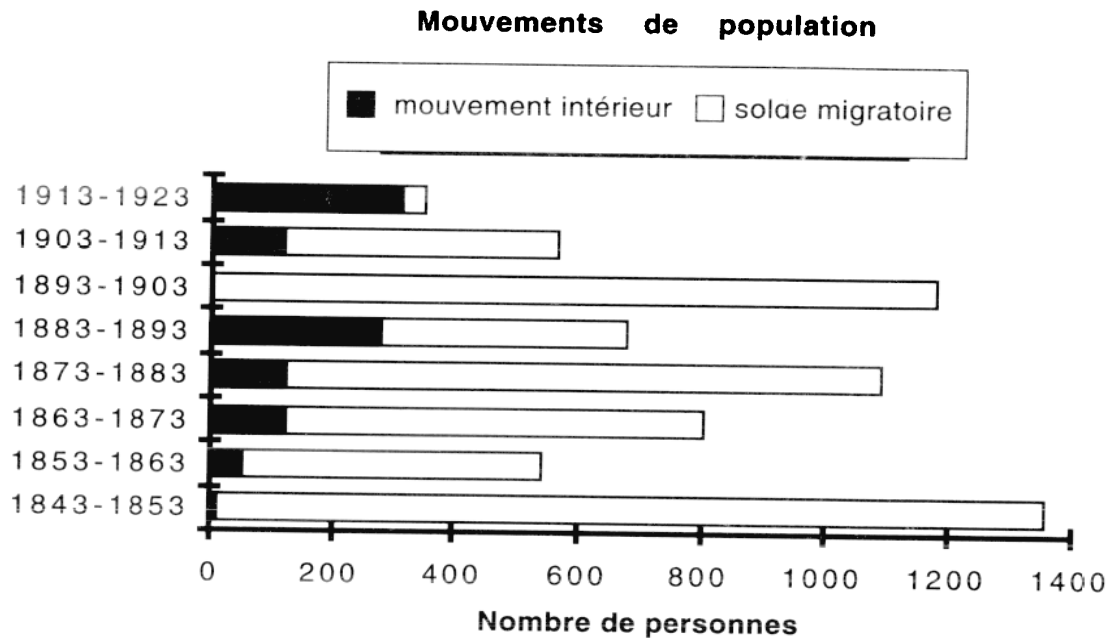


Le canton de Peyrehorade.

1 : Commune ; 2 : Limite de territoire communal ; 3 : Limite du canton.

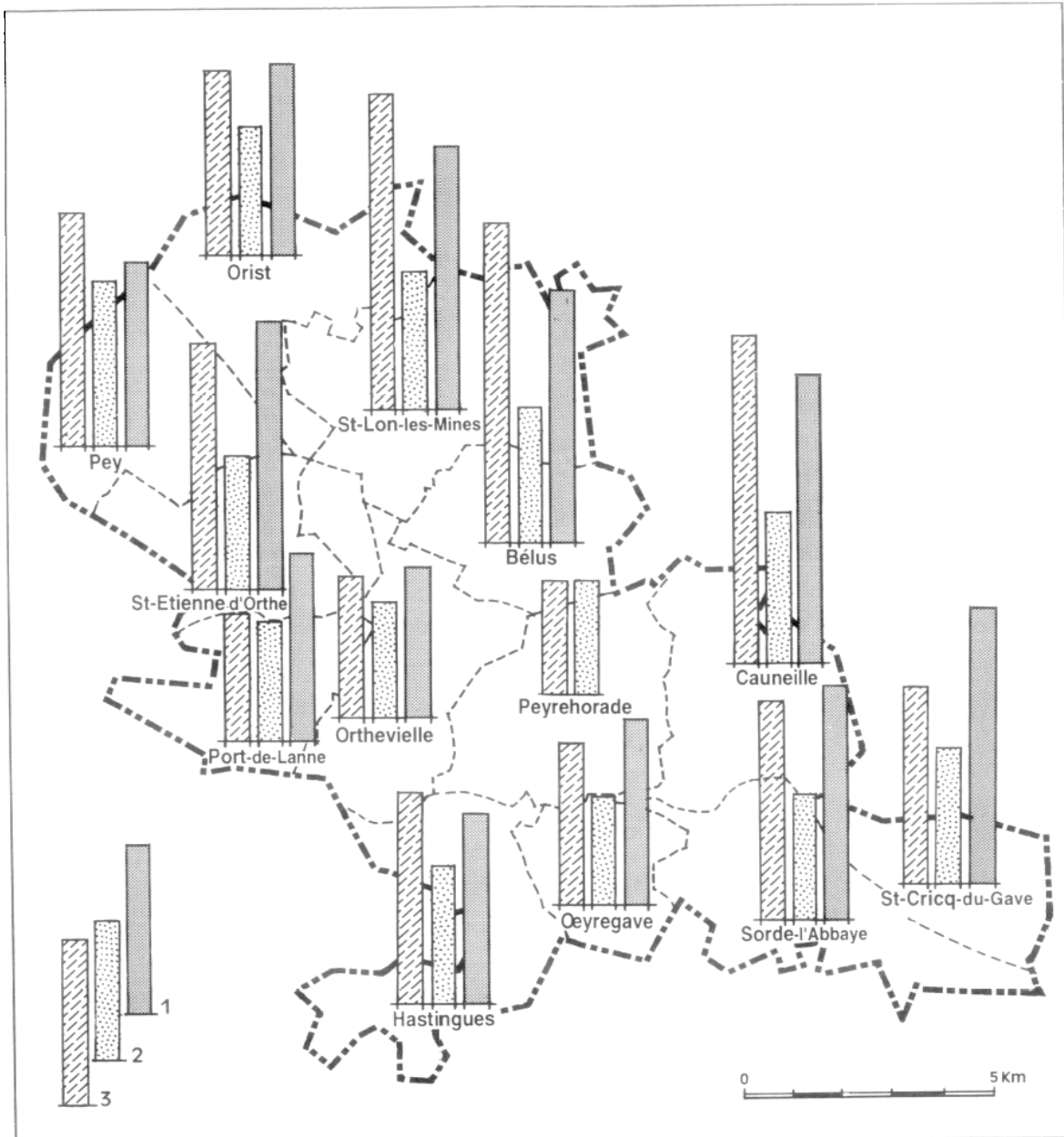
L'émigration est permanente (sauf bien entendu pendant la guerre). Cumulée sur un siècle et demi comme on le voit sur le graphique, elle atteint donc la moitié de la population moyenne de la période. Mais, si on se livre aux mêmes calculs commune par commune, il arrive souvent que les résultats diffèrent. C'est qu'il existe aussi une « émigration intérieure au pays d'Orthe », c'est-à-

dire des mouvements de population d'une commune à l'autre. C'est ce que montre le diagramme suivant où les deux types de mouvements ont été identifiés séparément :



On observe d'abord une immigration extérieure presque toujours largement plus importante que les mouvements intérieurs, ce qui caractérise une surpopulation endémique déjà visible sur le solde migratoire. L'observation de la décennie de la Grande Guerre montre au contraire peu de mouvements et essentiellement des mouvements intérieurs. L'absence des hommes mobilisés a produit une relaxation démographique classique, rendant inutile tout départ. Le retour des poilus ajoute à l'impact des « idées nouvelles » le sentiment diffus d'une pression démographique vécue quotidiennement par l'ensemble de la population.

Les répercussions immédiates de la guerre sont intéressantes : au recensement de 1911, la population de l'échantillon test (canton de Peyrehorade), concerne environ 11 500 personnes. 1 200 hommes furent mobilisés, soit plus de 10 %. Il ne s'agit ni des moins productifs, ni des vieux, ni des enfants, mais des « chefs de famille » ou de ceux qui sont à la veille de le devenir. Cela signifie, en prenant pour taille moyenne d'une famille un chiffre de six personnes – le plus vraisemblable si l'on tient compte du nombre de maisons – qu'une famille sur deux va perdre sa force vive, un homme jeune, et, la production ne s'arrêtant pas pour autant, qu'une profonde redistribution des rôles s'effectue. Est-ce un hasard si cette évaluation – trop globale mais comment faire mieux – place la décennie qui encadre la guerre en tête pour les mouvements intérieurs de population ? Il est clair que cette période a ouvert des espaces de libertés individuelles et des occasions de faire des affaires : la demande augmente, les prix agricoles aussi. Certes, la presse, qui n'est à cette



1. Moyenne de l'indicateur d'émigration ; 2 : Moyenne de l'indicateur de natalité ;  
3. Moyenne de pourcentage de métayers.

époque qu'un espace de propagande patriotique, n'effleure pas le sujet, et ne peut d'ailleurs pas rendre compte de phénomènes dont on n'a pas réellement conscience. Davantage de travail, certes, mais davantage d'opportunités et 10 % de bouches en moins à nourrir. Le temps de cette guerre, si éloignée, n'est-il pas, vu sous un certain angle, et mises de côté les angoisses à propos des absents, une sorte de « temps suspendu », une nouvelle donne pour l'arrière, bien loin des combats et si près de la réalité quotidienne ?

Novembre 1918, les absents reviennent. Pas tous : 350 morts et 50 mutilés dans le canton de Peyrehorade, deux sur trois, donc. Mais ces revenants, ce

sont des vainqueurs. Dans ce climat, les traumatismes se lisent dans les corps mutilés, et dans les foyers où les photos des morts et disparus, encadrées par les douilles de cuivre sculpté, trônent sur les cheminées. Les conversations des anciens, aujourd'hui encore, en attestent. L'un de mes témoins, né en 1915, se souvient des récits de ces poilus redevenus paysans et miraculeusement échappés du carnage. « Ils n'étaient pas tendres et les maîtres ne leur faisaient plus peur. » Ils avaient le sentiment « qu'on leur devait des égards », car ils avaient, au feu et au front, conquis des droits qu'on ne leur arracherait pas. Les mutineries de l'année 1917, celle des marins de la mer Noire, les événements en Russie et les slogans des bolcheviks – « la terre aux paysans » – circulaient, commentés, alimentant les récits, excitant les imaginations. Dans les propos des métayers, anciens poilus, le terme patois traditionnel de « *meste* » laissait place souvent au mot français « patron » – tout un symbole ; il paraissait donc grand temps d'entrer dans une ère nouvelle.

Dès lors, comment naît le conflit ? La loi du 18 juillet 1889 donnait expressément aux bailleurs-propriétaires « la surveillance des travaux et la direction de l'exploitation, soit pour le mode de culture, soit pour l'achat et la vente des bestiaux ». La III<sup>e</sup> République avait consacré les usages anciens. Dans de nombreuses localités, les juges de paix avaient rédigé ces usages. Paul Laporte, par exemple, codifia en 1905 ceux du canton de Saint-Martin-de-Seignanx. Refusant l'idée de rester soumis à des usages coutumiers dépassés – redevances en argent, en nature, en travail –, les métayers dans leur majorité envisagèrent, dès la fin de la guerre, d'obtenir des conditions de partage plus avantageuses. Quelques-uns, plus résolus encore, partageant l'enthousiasme des mots d'ordre bolcheviques, considéraient que la terre devait « appartenir à ceux qui la travaillent ».

À Saubrigues, le premier syndicat fut créé le dimanche 27 juillet 1919, et très vite compta cent quatorze adhérents. L'assemblée générale des métayers de la commune avait été réunie par trois anciens poilus métayers : Nagouas, Miremont et Dulong. Au mois de juin, ils avaient rencontré au Boucau les militants de la CGT et du Parti socialiste. Ils convièrent à leur réunion le responsable Viro<sup>5</sup>, syndicaliste d'origine italienne, qui n'eut pas de mal à convaincre les paysans de la nécessité de s'organiser en créant un syndicat de métayers. Tous les métayers de Saubrigues étaient présents, d'autres venaient en voisins, comme Joseph Marmande, orateur à succès, petit propriétaire, gabarrier, carrier et marchand de bois de Sainte-Marie-de-Gosse, élu maire à la fin de 1919.

Dans les communes voisines, les syndicats furent créés dans les semaines d'août qui suivirent ; ainsi, à Sainte-Marie-de-Gosse, marins démobilisés et métayers se réunissaient habituellement dans une cabane des bords de l'Adour appelée « cabane des Bolcheviks » ; après avoir, au Boucau, le 7 juillet, rencontré puis invité Viro pour le jeudi 15 août, fête patronale traditionnelle, ils

5. Archives départementales des Landes (ADL), 10 M, liasses 109 à 110.



constituèrent le syndicat, dans l'enthousiasme, à la fin du banquet organisé en l'honneur des poilus. Le syndicat recrutait des métayers, mais aussi, en assez grand nombre, des rouliers, des aubergistes, des maquignons, des buralistes, de petits propriétaires, et très souvent des inscrits maritimes, pêcheurs et bateliers. La syndicalisation fit rapidement tache d'huile en pays d'Orthe. À Port-de-Lanne par exemple, Larrouy « fit » le syndicat dont Pascal Vergez, âgé de trente-trois ans, était le président. Dans les réunions, les responsables syndicaux enquêtaient sur les conditions faites à chaque métayer, les notaient avec soin, car elles variaient notablement, parfois même pour les colons d'un même bailleur. À partir de cet état des lieux, ils décidèrent de la conduite à tenir, collectivement, à l'égard des propriétaires. Ils « apprenaient » le syndicalisme avec les militants boucalais et tarnosiens, gagnés aux idées marxistes-léninistes.

Ainsi, les métayers voulaient en finir avec les relations paternalistes, et cherchaient à rompre les liens qui les unissaient *de facto*, et le plus souvent de manière verbale, dans le cadre d'un système honni, avec « *lous mestes et Moussus* », les possédants du sol. Discours et écrits montrent à l'évidence que le message républicain, fustigeant « l'Ancien régime », est définitivement assimilé. Des « cahiers de doléances » furent adressés aux propriétaires de Saubrigues, le 13 octobre 1919. On y fait référence au servage, à des conditions d'existence inadmissibles et inchangées depuis le Moyen Âge au moins !

Les revendications portaient d'abord sur l'outil de production. L'examen des statistiques contenues dans les enquêtes sur l'agriculture et dans les situations cadastrales permet de définir approximativement ce qu'est une « métairie moyenne » en Bas-Adour, sa production annuelle, son « rapport » : 5 hectares de terre labourable, partagée entre 1,5 ha de froment et 3,5 ha de maïs et haricots (cultivés simultanément, le haricot grimpe sur la solide tige du maïs) ; 1,2 ha de vigne ; 1,6 ha de prés ; des landes et bois pour environ 6 à 7 ha ; nous ne prenons pas en compte le produit des landes et bois, qui a peu d'incidence sur le revenu du propriétaire par rapport au partage contractuel. Le cheptel peut s'évaluer en moyenne à : 4 à 6 bovins (un groupe d'attelage, plus 1 ou 2 génisses et 1 laitière) ; 1 porc ; 25 poulets (renouvelés quatre fois par an) ; 10 oies ; 20 canards. Sans entrer dans une approche statistique complexe, on peut estimer que le revenu correspondant global annuel est de l'ordre de 2 500 francs, montant bien entendu inférieur au revenu réel de l'exploitation et ne correspondant qu'à la partie qui donnera lieu à partage.

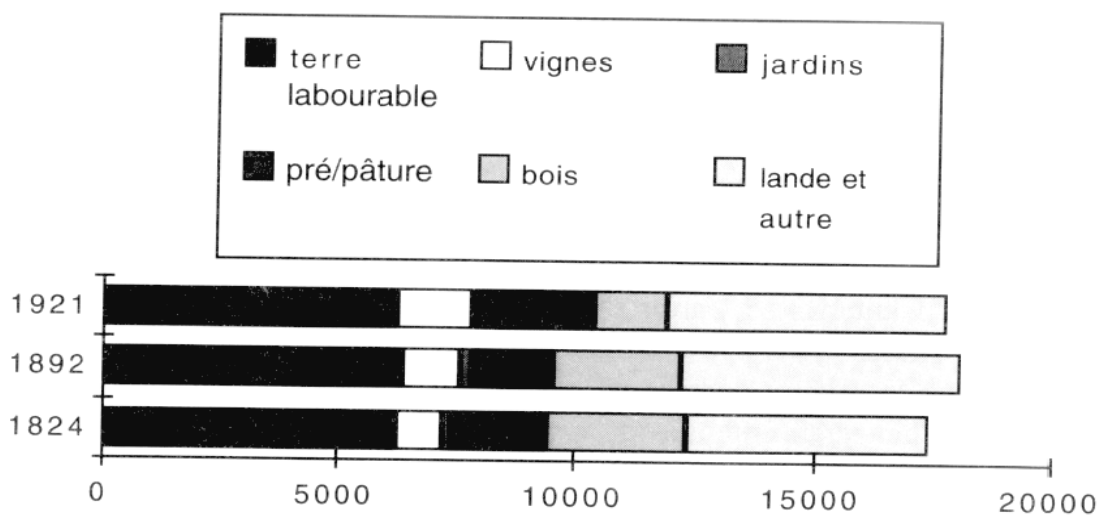
Les conditions du partage, en général, sont les suivantes : pour le froment, le maïs et les haricots, deux cinquièmes pour le propriétaire, trois cinquièmes pour le métayer ; pour le vin, partage par moitié ; pour le bétail, partage par moitié, à la vente, mais aussi à l'achat d'investissement, car le métayer doit « faire l'avance » et les comptes sont apurés seulement une fois l'an.

Aux livraisons correspondant au partage des fruits – variables – de la métairie, il faut ajouter d'autres frais fixes, en nature ou argent ; par exemple :

cent francs en espèces ; une paire d'oies ; quatre paires de poulardes ou chapons ; trois douzaines d'œufs ; dix journées avec attelage ; quatre balais. L'exigence des balais, qu'il faut confectionner à la main, revêt, à travers même son inutilité évidente, un caractère symbolique vécu soit avec le sourire qu'on réserve à la « coutume », soit avec la hargne d'une domination ressentie comme réactionnaire et dépassée.

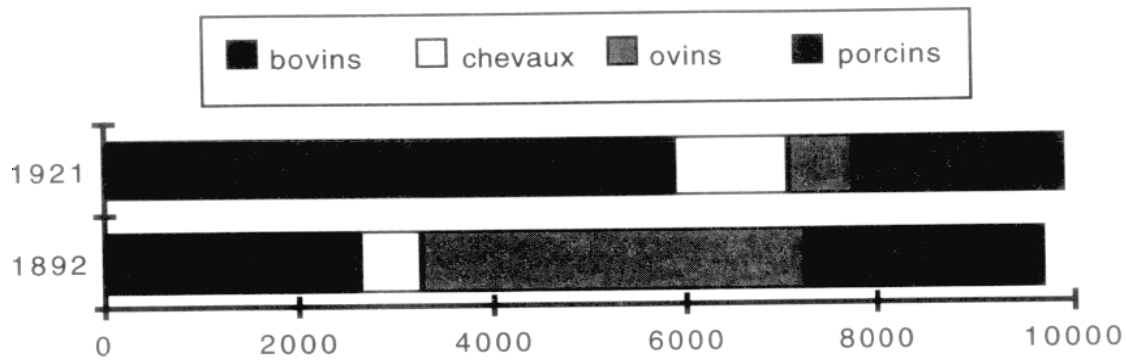
En tenant compte de ces divers partages et redevances, on peut évaluer le rendement annuel moyen, pour le propriétaire, à 700 francs environ, déductions faites des investissements (partagés seulement pour le bétail). Le dépouillement des actes notariés permet d'effectuer une moyenne des prix des métairies (sur cinq ans) et d'en déduire qu'un prix moyen pour une métairie, souvent sous-évalué pour diminuer les « droits », peut se chiffrer à un peu moins de 11 000 francs. La rentabilité, d'après nos calculs, serait donc un peu supérieure à 6 %. Mais c'est négliger deux points qui semblent importants : d'abord n'ont pas été pris en compte les impôts et charges diverses qui pèsent sur la propriété, ensuite cette rentabilité n'est en rien comparable à celle d'un placement financier ; car le propriétaire doit soit s'occuper lui-même de la gestion, ce qui peut être contraignant, soit prendre un régisseur qui peut coûter plus de 600 francs par an mais peut gérer plusieurs métairies. La position de propriétaire est donc intermédiaire entre celle d'un « entrepreneur » et celle d'un « rentier » qui se borne à toucher ses coupons.

On peut aussi esquisser le paysage dans lequel évoluent les acteurs. Enquêtes sur l'agriculture<sup>6</sup> et cadastre en fournissent encore le cadre. Les terres d'abord, dont la répartition est montrée ci-dessous (en hectares) :



Mis à part l'accroissement de la vigne et la diminution des jardins (diminution sur laquelle les sources se contredisent) la stabilité est la règle, alors qu'il n'en est pas de même pour les troupeaux (en têtes) :

6. ADL.



En trente ans, le cheptel bovin a plus que doublé. Le bœuf se vend mieux et rapporte plus que le mouton, qui a presque disparu. Le nombre de chevaux, lui aussi, a plus que doublé : vérification faite, on laboure toujours avec des vaches ou des bœufs, mais les commandes pour l'armée d'abord, puis le rachat à bas prix des bêtes après leur « démobilisation », suffisent à expliquer l'évolution. On se déplace de plus en plus à cheval et en voiture attelée et, d'une certaine façon (l'augmentation des prix agricoles le montre), on s'est « enrichi ». La multiplication des bicyclettes, moyen commode largement utilisé par manifestants et meneurs pour leurs réunions et rassemblements, est un autre signe patent de cette modernisation.

Mais qui exploite et pour qui ? En considérant les seules catégories des propriétaires, des métayers et des fermiers, la totalité des actifs de l'agriculture se répartit comme suit pour l'ensemble du canton : propriétaires 24,4% ; métayers 54,8 % ; fermiers 20,8%. Les trois quarts des exploitants travaillent donc sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Les propriétaires, dans ce relevé, sont ceux qui cultivent les terres qu'ils possèdent et non nos acteurs « propriétaires » qui, eux, font cultiver leurs terres par les fermiers et les métayers.

Ces derniers, à la fin de 1919, menaçaient donc de ne pas payer les redevances. De toute évidence, la tension montait et les propriétaires, dans leur grande majorité, refusaient toute idée de négociation, arguant de la coutume et du droit, entre autres de la loi de 1889. Ils supportaient difficilement qu'un métayer osât formuler des demandes collectives, cherchant même le rapport de force. En novembre, en réaction à l'ultimatum des métayers, le maire – monarchiste – de Saint-Vincent-de-Tyrosse, Alfred de Gorostarzu (1856-1939), prit l'initiative de rédiger les statuts d'un syndicat d'union des cultivateurs de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Le 17 décembre, ce document, avec lettre explicative, fut adressé à des personnalités dans chacune des communes voisines, les conviant à une réunion le vendredi suivant, à la mairie du chef-lieu. De l'avis même de de Gorostarzu<sup>7</sup> exprimé dans le meilleur témoignage écrit peu de

7. HIRIGOYEN (F.), « Les élections au conseil général dans le canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse de 1830 à 1919 », *Bulletin de la Société de Borda*, 1981, p. 16 et 17 ; BISCOUEYT (J.), *Une crise de bolchévisme agraire dans les Landes de Gascogne, souvenirs et réflexions*, Bayonne, Imprimerie Foltzer, 1923.

temps après les événements – par son fils, vraisemblablement, qui se cache sous le pseudonyme de « Biscoueyt », qui peut signifier tour, ruse, difficulté –, l'assemblée des propriétaires fut houleuse, et tous sauf deux refusèrent « d'embrasser les événements avec un certain recul, et d'accepter d'ouvrir des négociations, d'apporter des réponses aux revendications ».

Près d'une semaine plus tard, le 23 décembre, les métayers de Saubrigues adressèrent leur ultimatum aux propriétaires : « S'ils ne répondaient pas aux propositions du 13 octobre, les redevances ne seraient pas payées. » Quelques propriétaires de Saint-Martin-de-Hinx, réunis le 3 janvier à la mairie du village, adoptèrent à l'unanimité un document qui, en dix-sept articles, comprenant revendications et réponses, annonçait l'application, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1920, d'une convention dans laquelle ils exigeaient le libre exercice de leur droit de propriété ; ils s'en tenaient aux « us et coutumes locaux ». Sans écho chez les autres propriétaires, le document apparut comme une provocation aux métayers révoltés.

Devant la persistance des troubles, car chaque marché donnait lieu à rassemblements, harangues et défilés, les pouvoirs publics cherchaient des solutions. Le préfet enjoignit aux maires de convier les propriétaires à l'élection de leurs représentants, le 24 février, à Dax. Marmande, propriétaire favorable aux métayers, par ses diatribes enflammées, y sema la confusion. L'affrontement semblait inévitable, tandis que, toujours plus nombreux, les documents syndicaux parvenaient aux propriétaires résolus à ne rien céder. L'un d'eux décida de dépiquer seul le maïs de son métayer le 16 février. La nouvelle s'en répandit et la solidarité conduisit trois cents métayers à se rendre sur place pour arrêter de force le dépiquage. Saubrigues, alors, décréta la grève des métayers et paysans : suppression des redevances, boycott des marchés.

Le vendredi 20 février, effectivement, à part quelques produits laitiers, il n'y eut pas d'apports au marché de Tyrosse ; les grévistes barraient les routes d'accès, et expliquaient leur action. Il y eut plus de sept mille manifestants. Les boulangers des communes autour de Sainte-Marie et de Saint-Laurent-de-Gosse avaient reçu l'ordre de refuser du pain aux propriétaires et aux métayers non syndiqués. Fin février, à Saint-Martin-de-Hinx, à Saint-Laurent-de-Gosse, les grévistes arrêtèrent domestiques et cochers venus des châteaux d'Olce et de Castelnau, confisquèrent le pain, le remboursant parfois, molestant les chevaux. Des piquets de grève surveillaient les boulangeries de Saint-André-de-Seignanx et de Saint-Laurent-de-Gosse. L'épisode est encore dans les mémoires, et l'un de mes témoins, jeune métayer au « Sequé » à Saint-Laurent-de-Gosse, se souvient encore « des gendarmes à cheval, et de toutes ces difficultés à propos de la guerre du pain ». Des incendies de « *burgués* » – meules – furent allumés à Sainte-Marie-de-Gosse, à Saubrigues... La révolte serait-elle seulement feux de paille ? Le dimanche suivant, de nombreux manifestants écoutèrent les discours de Viro, Garrabé, Lucq et Lapière, de la CGT, toujours sur le marché le vendredi 27 février, à Saint-Vincent-de-Tyrosse, malgré la



Cartes postales anciennes (Archives départementales des Landes).

décision préfectorale d'interdire l'entrée du foirail. Les élus radicaux-socialistes prenaient parti pour le mouvement.

Pour calmer les esprits et rétablir l'ordre, le préfet ouvrait à Dax, ce même 27 février, la première réunion de la commission mixte, comptant cinq délégués propriétaires et cinq délégués syndicaux<sup>8</sup>. Le 11 mars 1920, Bourienne et L'Hommedé, préfet et sous-préfet des Landes, en présence du représentant du Conseil supérieur de l'Agriculture, Brancher, présentaient à la signature les fameux « accords de Dax ». Ils ne concernaient que vingt-sept communes, mais servirent ensuite de référence à tous les métayers de la région. Le cahier des « revendications-décisions » rédigé à Saubrigues en septembre-octobre 1919 visait seulement onze communes. On voit bien, en cinq mois, la progression du mouvement. Les accords de Dax ouvraient la brèche, contraignaient les propriétaires à la négociation collective. Pour les métayers, ils représentaient une victoire considérable : suppression des redevances symboliques et des redevances en travail, modification des conditions de partage, codifiées de manière réellement plus avantageuse pour les métayers : deux cinquièmes au propriétaire, trois cinquièmes au métayer, le partage « à la cinquette » l'emportait pour tous et pour tous les produits.

À Dax les représentants syndicaux furent ovationnés, à leur sortie de la sous-préfecture, par des centaines de métayers en liesse. Ensemble, ils franchirent en chantant les vingt kilomètres qui séparent Dax de Tyrosse en passant par Saint-Geours. Ils arboraient des brins de laurier en signe de reconnaissance. À Tyrosse, près de sept mille manifestants les attendaient dans une clairière, qui constitue aujourd'hui le quartier « Casablanca » au nord de la ville. Là aussi ils entonnèrent les chants de victoire, l'*Internationale*, la *Marche des métayers* (sur l'air de la *Madelon*), et un chant gascon du début du siècle composé par Al Cartéro (anagramme du docteur Lacoaret de Salies-de-Béarn), « *Lous Pique-Talos* », devint pour la circonstance « *Pique Tarocs* », que l'on chante encore aujourd'hui dans les fêtes du MODEF.

À partir de la mi-mars, l'agitation se propagea en Orthe et en Chalosse, dans nombre de communes non mentionnées dans les accords de Dax ; les syndicats demandaient l'élargissement de l'application des accords. Le mercredi 28 juin, à Peyrehorade, les métayers réunis en congrès décidèrent qu'ils refuseraient de partager les récoltes autrement que selon les accords paritaires du 11 mars. *Le Travailleur de la terre*, mensuel de la fédération CGT des travailleurs de l'agriculture, atteste dans son numéro d'août-septembre de l'extension de la révolte en pays d'Orthe, en Chalosse, et dans tout le département.

Vint le temps de la moisson, et de nombreux métayers décidèrent d'imposer, unilatéralement, les accords de Dax. Les propriétaires, qui refusaient de changer les baux en cours et d'appliquer un nouveau cahier des charges, assignaient leurs métayers en référé. Le 2 juillet, ils lancèrent une proclamation qui justi-

8. La liasse 10 M 112 aux ADL contient tous les procès-verbaux des séances tenues jusqu'à la première semaine de mars.

fiait leur refus de négocier. Nombreux furent les propriétaires qui saisirent l'occasion du renouvellement du bail pour congédier leurs métayers récalcitrants au 11 novembre suivant. La sous-préfecture enquêta auprès des juges de paix de l'arrondissement pour évaluer l'importance du nombre des congés. Les relevés montrent une augmentation très importante. Si, en 1914, on y relève 160 renouvellements et, pendant les années de guerre, seulement une trentaine en moyenne (ce qui semble normal dans le contexte d'une mobilisation générale), ce chiffre passe brutalement à plus de 280 en 1920. Selon Biscoueyt, que confirme le rapport du préfet Vallat de 1926, il y eut près de 300 assignations, 329 d'après les syndicats.

On comprend que l'activité syndicale se soit crispée. Les procès-verbaux de gendarmerie permettent de suivre presque au jour le jour les militants, de réunions en manifestations et cortèges, pendant tout le printemps et l'été 1920. Les gendarmeries de Saint-Martin-de-Seignanx et de Peyrehorade enquêtaient pour déterminer les responsables des consignes de boycott des marchés, pour verbaliser le cas échéant les auteurs de troubles, et pour saisir directement le parquet. Les gendarmes, pour intimider les populations, recueillaient des témoignages. Jean Miremont, secrétaire du syndicat de Saubrigues ainsi interrogé, confirme, entre autres, la décision syndicale prise à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 9 juillet, « de ne rien apporter aux marchés de la région, par solidarité avec les métayers de Peyrehorade ».

La syndicalisation se généralisait grâce à « Larrouy », de Pey, l'infatigable, accompagné de son « lieutenant », le jeune Paul Lamaison, puis de Viro, de Désarméniens, syndicalistes des forges, et de Garrabé, maire du Boucau. De nouveaux syndicats apparaissaient qui s'affiliaient à la CGT. Ils reçurent l'appui de Hodée, descendu de Paris, qui dans *Le Travailleur de la terre* rédigeait des articles enflammés. Le 22 juillet 1920, le tribunal de Dax décida « la nomination d'un séquestre pour procéder au partage de la récolte, aux conditions établies par les parties et de faire effectuer le transport des deux cinquièmes (part du maître) à l'endroit que le maître jugerait opportun ».

*Le Travailleur de la terre* insistait sur la détermination des paysans en révolte ; Hodée y notait la progression des effectifs des adhérents paysans rattachés à l'union CGT du bassin de l'Adour : 10 000 en juin, 12 700 en août septembre, sans préciser le bassin géographique du recrutement ! L'interdiction préfectorale des manifestations publiques, plusieurs fois rappelée, n'était guère respectée. La question des congés devenait préoccupante. Léo Bouyssou, le député radical, intervint auprès des élus propriétaires, réunis une nouvelle fois à Dax, afin qu'ils retirent les congés, pour prêcher l'exemple, et convaincre leurs mandants. Certains métayers étaient prêts à présenter des excuses ; certains propriétaires étaient prêts à appliquer les nouvelles conventions et à renoncer aux renvois. Dans d'autres cas l'intransigeance des uns et des autres rendait l'accord impossible. La Fédération des syndicats du Bas-Adour lança une proclamation. Elle annonçait que les métayers congédiés, « ayant le bon

droit pour eux, ne partiraient pas [...] alors que les propriétaires, auteurs des congés, violaient de la manière la plus élémentaire la parole donnée ». Le congrès de la Fédération des syndicats agricoles landais tenu à Saint-Vincent-de-Tyrosse conviait les propriétaires à discuter des congés, mais ils déclinèrent l'invitation. Le conseiller général Delest, conseiller juridique des syndicats, se voulait rassurant, et arguait de l'article 18 des accords de Dax du 11 mars : « Tout congé non accepté, donné pour motif syndicaliste, sera annulé. Les baux seront passés avec les métayers occupant actuellement les métairies, sauf entente contraire entre les parties. » On voit combien cet article pouvait donner lieu à interprétations. Dans le flou juridique, un propriétaire pouvait refuser de renouveler le bail du métayer avec lequel il décidait qu'il ne s'entendait plus.

On était en août, et les juges de paix avaient, dès juin, validé les décisions de congés. En appel, le tribunal de Dax entérinait leurs décisions. Des ordonnances en référé, à partir du 20 novembre, accordaient aux métayers congédiés des délais de trois mois supplémentaires, à dater du 11 novembre, pour quitter les lieux. 300 congés au départ, 43 examinés en commission paritaire à Tyrosse ; beaucoup trouvèrent solution, 20 cas firent objet d'un référé, 12 donnèrent lieu à procès, dont quatre perdants pour les métayers, parmi lesquels deux des signataires de Dax, syndicalistes déterminés, Larrouy, de Pey, et Lavielle, de Sainte-Marie-de-Gosse. Dans le canton témoin, compte tenu des pertes de la guerre, il est peu probable qu'il y eût, avec trois cents expulsions, suffisamment de candidats disponibles à la reprise des métairies.

La sous-préfecture précisait que certaines familles congédiées avaient déjà déménagé, ou étaient en train de le faire ; que Miremont, le leader de Saubrigues, était sur le point d'acheter sa métairie, après le décès de son propriétaire. Une expulsion, à Saint-Laurent-de-Gosse, celle de Madame Comet, veuve de guerre, mère de quatre enfants, mobilisa des centaines de manifestants, massés devant la métairie « Nastoy ». La troupe les mit à la raison. L'un des manifestants, arrêté pour menaces et injures, fut condamné à trois ans de prison. La solidarité répondit à la nécessité d'héberger les familles des expulsés. Les carnets inédits de Maria Lamaison, épouse d'un des « acharnés » de Pey, témoignent du climat de l'après-révolte, dans l'hiver 1920-1921. Paul Lamaison s'endetta auprès d'amis et de parents pour acquérir une petite maison et quelques terres, à Saint-Étienne-d'Orthe, village dont il devint le maire radical-socialiste, quelques années plus tard. Larrouy, au procès du 2 décembre 1920 qui l'opposait à la veuve Terrier, du Geloux, ne put prouver qu'on le congédiait pour raison syndicale ; la propriétaire arguait qu'« il maltraitait les animaux, ne cultivait plus les champs ». Le tribunal trancha en sa faveur. Larrouy, devenu directeur de la coopérative agricole de consommation de Saint-Vincent-de-Tyrosse, put mieux poursuivre ses activités syndicales<sup>9</sup>. Quelques incendies, ici ou là, dans la nuit des 27-28 décembre, à Saubrigues, chez les propriétaires Bellocq et Duvigneau, détruisirent un millier de francs de

9. *Le Travailleur de la terre*, juillet 1923.

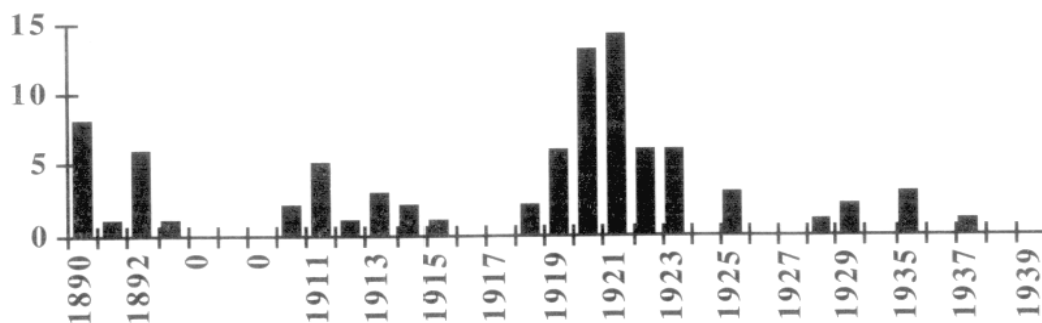


fourrages. L'un des propriétaires n'était pas assuré. Les derniers feux de paille flambaient...

Marmande, fraîchement élu maire, très écouté des syndicalistes, proposa de « monter en délégation » à Paris pour y rencontrer les cinq députés landais, et pour exiger d'eux l'application généralisée des accords de Dax du 11 mars et le départ des forces de l'ordre. Le Bloc national, aux prises avec d'autres grèves et avec l'agitation de la CGT, avait procédé à l'arrestation de ses dirigeants. Le mouvement syndical refluit, la croyance au grand soir faiblissait. À la fin de 1920, Larrouy, à Pey, le 13 décembre, se plaignait des défections malgré l'activité déployée par les dirigeants nationaux. Le 16 décembre, à Saint-Jean-de-Marsacq, à sa réunion, Hodée ne déplaça qu'une trentaine de militants, reliquat des cent soixante-deux inscrits au syndicat un an plus tôt.

Peut-on, à propos de cette révolte, parler de gagnants et de perdants ? Expulsés ou marginalisés, acheteurs parfois de leur métairie et devenant à leur tour « propriétaires », les métayers en révolte contre la domination de leurs maîtres obtinrent sinon l'amélioration générale du système, du moins sa partielle remise en question. Conspués, remis en cause, raidis sur des privilèges archaïques garants de leur statut social, mais aussi « démissionnaires » de leur classe, vendeurs, fuyards... que devenaient désormais les propriétaires ? C'est à la matérialité des faits socio-économiques qu'il faut demander arbitrage ou remise en ordre. La répartition temporelle des ventes de métairies au cours de la séquence examinée n'est pas sans intérêt. Elle se lit sur l'histogramme des ventes annuelles construit à partir du dépouillement des registres des actes de l'étude d'un notaire peyrehoradais pour la période 1890-1940, soit 6 500 actes échantillonnés sur trois périodes. Pour la plus importante, 1910-1929, encadrant la période de la révolte, on compte 87 actes de ventes de métairies.

Le « paquet » de transactions important dans l'immédiat après-guerre correspondrait-il aux ventes retardées par les hostilités ? De toute évidence non, puisque la somme des ventes de 1918 à 1923 (46 transactions) est quatre fois supérieure à celles des périodes précédentes ou suivantes de même durée. On notera que, si les ventes démarrent avant même que n'éclate la révolte, cette dernière a pu accélérer une tendance déjà établie.



Ventes de métairies d'après les registres notariés.

Un schéma semble se dégager, qui raccorderait ces événements et les sortirait de l'anecdote en les replaçant dans un contexte plus global. Tout se passe en effet comme si de nombreux propriétaires souvent absents souhaitaient réaliser leur patrimoine pour effectuer des placements plus rentables et moins contraignants ; par ailleurs, les métayers, idéologiquement libérés par la révolte, convoitent de toute évidence la propriété de leur outil de travail et considèrent que cette acquisition leur est possible dans des conditions temporairement favorables. Certains exemples d'acquéreurs, Dartigues, Miremont, Lamaison, trouvent dans leur environnement immédiat les possibilités de financement, sans compter les facilités de paiement souvent acceptées, voire proposées, par le vendeur.

La révolte paraît donc bénéfique aux deux parties sans qu'ils en aient simultanément la même appréhension. À l'appui de cette hypothèse, on constate que les ventes postérieures à 1921, corrigées de l'inflation (et même parfois sans correction !), s'effectuent à des prix inférieurs à ceux de la période des grandes ventes (1920-1921). Pourrait-on parler alors d'un « boom sur les métairies » qui aurait même davantage profité aux vendeurs qu'aux acquéreurs ?

L'évaluation de la rentabilité de la métairie moyenne montre bien qu'un propriétaire « averti » pouvait préférer « se débarrasser » de ses métairies pour trouver des placements plus avantageux, plus mobiles, moins contraignants, malgré la difficulté affective de se séparer du patrimoine fondateur d'une position sociale dominante. À partir du moment où cette position est vigoureusement contestée et où le contexte social s'est modifié, l'attachement à la terre, commun d'ailleurs aux deux partenaires ennemis, devient un enjeu moins important dans la stratégie des propriétaires. C'est bien ce que montrent les relevés de ventes rapportés plus haut.

Après 1923, le marché semble retourner à son sommeil précédent et il faudra attendre la Libération pour voir un nouveau flot de ventes de métairies. Pendant ce même temps, l'activité syndicale s'étiolait, résultat de la division du Parti socialiste au congrès de Tours le 19 décembre 1920, suivie de la scission syndicale, le 26 juin 1921 à Montluçon. Un rapport de police signalait alors au préfet des Landes 26 syndicats autonomes (Fédération de gemmeurs-métayers, 5 462 adhérents), 17 syndicats CGT (1 710 adhérents), 6 syndicats CGTU (667 membres). L'activité renaît seulement vers 1925 avec la création du Conseil national paysan créé à l'initiative du député SFIC du Lot-et-Garonne, Renaud Jean, et en 1926 avec la réunion d'un important congrès de métayers à Sainte-Marie-de-Gosse. J. Marmande put regrouper à la tribune, outre les leaders du mouvement de 1919, J. Désarméniens<sup>10</sup> (1891-1959), Aimé Rey<sup>11</sup> (1892-1943), les députés radicaux-socialistes landais Léo Bouyssou et Robert Lassalle, qui s'engagèrent à « préparer, déposer et défendre tout projet de loi » servant la cause des métayers et travailleurs de la terre. Ce projet, déposé sur le tard, en avril 1928, ne connut pas de suites.

10. Élu adjoint SFIO à la mairie de Bayonne sur une liste Cartel des gauches.

11. Venu de Paris, délégué CGT à la propagande.

D'après « *Luttes paysannes landaises* » que Jean Lespiau détaillait dans son ouvrage, furent nécessaires à l'application d'une législation favorable aux métayers dans les années 1945-1946 pour aboutir au passage du métayage au fermage. Il était donc intéressant de reconsidérer ces épisodes d'agitation sociale en confrontant et en mettant en relations les évolutions des structures foncières, celles des économies et celles des groupes sociaux et les tentatives d'organisation. C'est ainsi que, dans le Sud-Ouest, les frémissements d'une nouvelle répartition de la propriété s'inscrivaient dans les préludes encore bien incertains d'une lente mais inexorable modernisation.